## **PARENTS**

Consignes - Accueil des élèves au collège - Covid19

- Bien lire et expliquer à votre enfant les consignes à l'élève (annexe 1), rappeler à votre enfant l'importance de ces consignes qui devront être scrupuleusement respectées
- Munir votre enfant de masques jetables ou lavables (2 par jour minimum). Port du masque obligatoire pour tous les élèves sauf pendant le repas.
- Munir votre enfant de 2 sacs plastiques minimum (1 sac par masque, type congélation) pour ranger les masques utilisés
- Munir votre enfant d'un flacon en plastique de gel hydro alcoolique
- Munir votre enfant de mouchoirs jetables
- Munir votre enfant d'une gourde ou une bouteille d'eau d'1 litre
- Hygiène stricte des mains de votre enfant avant de partir au collège
- Prise de température avant de partir de la maison :
  - Si fièvre (38° ou plus) ou autres symptômes, pas de collège et appel au médecin traitant
  - o Si suspicion de Covid, informer le collège de la mise en quatorzaine
  - Envisager un test sans quoi pas de retour possible après 15 jours
- La journée de cours commence à 8h00 et termine à 16h35 pour tous. Pas de sortie avant la fin de journée sauf signature parent (hors externes)
- Parents non autorisés à entrer dans l'enceinte du collège sans autorisation :
  - Sonner au visiophone et patienter
  - O Venir avec un stylo pour signer le registre de sortie ou autre document
- Vêtements de votre enfant à retirer dès l'arrivée à la maison et à laver
- Masques réutilisables à laver, à sécher dans les deux heures, au sèche-linge ou sèchecheveux, et repasser sur l'envers.
- Bien prendre connaissance, des informations et communications publiées sur Pronote.
- En cas de manquement au respect des mesures barrières, une mesure conservatoire d'interdiction d'accès à l'établissement préalable à une sanction disciplinaire à l'encontre de l'élève pourra être prise par le chef d'établissement à effet immédiat. Les parents seront alors informés et seront invités à venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais. Le principe du contradictoire sera maintenu. Nous vous invitons à bien expliquer à votre enfant l'importance de ces mesures pour qu'elles soient prises avec le plus grand sérieux.
- Fonctionnement de l'intendance en vigueur au 1 septembre

## **Externes:**

- Inscription obligatoire par téléphone au 05.58.09.88.90 (possible le jour même dans la matinée en cas d'imprévu)
- Repas à régler par chèque à l'ordre de « l'agent comptable du Collège Nelson
  Mandela » avec nom de l'élève inscrit au dos ainsi que le jour de prise du repas
- Dépôt du chèque dans la boite à chèque
- si paiement en espèces prendre un rendez-vous
- Dans le mesure du possible éviter l'espèce (si paiement en espèces prendre un rendez-vous)